

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de CALAIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION DE CABLES SOUS MARINS
ET REGULARISATION ADMINISTRATIVE DE CERTAINES ACTIVITES
PAR LA SOCIETE ALCATEL LUCENT SUBMARINE NETWORKS
(ASN)
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 23 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 19 octobre 2015, sur la demande présentée par la Société ALCATEL LUCENT SUBMARINE NETWORKS, en vue d'exploiter une unité de valorisation de câbles sous marins et de régulariser certaines activités sur son site implanté 536, Quai de la Loire – 62225 CALAIS.

M. Hervé BOUILLET est chargé du suivi du dossier de la Société ALCATEL LUCENT SUBMARINE NETWORKS - Tél : 03.21.46.70.34.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de CALAIS, siège de l'enquête.

Une étude d'impact et l'avis environnemental sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de CALAIS du 19 octobre 2015 au 20 novembre 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de CALAIS ou les formuler à M. Michel MARCOTTE, ingénieur au sein d'un bureau d'étude, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 octobre 2015 de 14 h à 17 h
- le mardi 27 octobre 2015 de 9 h à 12 h
- le jeudi 5 novembre 2015 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 novembre 2015 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 novembre 2015 de 14 h à 17 h

M. Gérard VALERI, ingénieur en chef à l'OPHLM de Boulogne, retraité, est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CALAIS.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.